

Règlement Complémentaire des Championnats de l'Ain – phase 2 les 15 et 16 juin 2024

Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton édictées par la FFbAD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Article 1

Le championnat de l'Ain comporte :

- **une compétition adultes** en doubles et mixtes ouverte à tous les joueurs licenciés dans l'Ain y compris les minimes, cadets et juniors dans les séries de classement N, R, D, P et NC. Seuls les poussins et benjamins ne sont pas autorisés à jouer.
- **une compétition vétérans** en doubles et mixtes ou tous les joueurs vétérans (+35ans) peuvent s'inscrire.
- **une compétition jeune** en simples qui constitue la finale du Championnat Départemental Jeune ou les 8 meilleurs de chaque catégorie sont qualifiés (voir règlement du CDJ)

Article 2

Les joueurs pourront s'inscrire sur deux tableaux (double homme/double dame et double mixte) si ceux-ci se déroulent sur 2 jours différents.

Les doubles hommes et dames se dérouleront le samedi, en même temps que les simple hommes et dames des catégories poussins et benjamins.

Les doubles mixtes se dérouleront le dimanche, en même temps que les simples hommes et dames des catégories minimes et cadets.

Les minimes et cadet(te)s inscrit(e)s en simples le dimanche pourront participer aux tableaux de doubles (homme ou dames) le samedi.

Article 3

Le mode de compétition sera en poules puis en élimination directe (sauf si poule unique)

Les tableaux sont limités en nombre d'inscrits (hommes et femmes confondus) à 120 paires en doubles hommes / doubles dames (+ 32 jeunes en simples) et 96 paires en doubles mixtes (+ 32 jeunes en simples).

Une liste d'attente sera mise en place si nécessaire (nombre d'inscrits trop importants sur chaque journée). Elle sera basée sur la date d'inscription des deux joueurs (joueuses) d'une même paire.

Des remplacements seront ensuite possible en cas de forfait (cf. RGC pour plus

de précision)

En fonction du nombre de joueurs, l'organisateur en accord avec le juge-arbitre se réserve le droit de modifier les tableaux pour le bon déroulement de la compétition.

Article 4

Les tableaux seront confectionnés de manière à ce qu'ils soient les plus homogènes et les plus équilibrés possibles (au CPPH).

Les modalités exactes de la compétition seront communiquées lors de la convocation et affichées le jour même.

Article 5

Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation du programme.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu.

Article 6

L'inscription est fixée à 14 euros pour un tableau et 20 euros pour deux tableaux. L'inscription dans les tableaux « jeunes » est de 10 euros.

Les inscriptions sont à effectuer directement sur Badnet (de façon groupée via le responsable du club) avant le vendredi 31 mai 2024 (dernier délai).

La date de prise en compte du CPPH est fixée au jeudi 6 juin 2024.

La date du tirage au sort est fixée au jeudi 6 juin 2024.

Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le JA au CPPH à la date du tirage au sort.

Tout désistement ne sera pas remboursé sans justificatif.

Article 7

Les volants seront à la charge des joueurs. Les volants officiels, en vente dans le gymnase, seront les Victor Queen.

Article 8

Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel aux JA en cas de litige. Ces derniers prendront les décisions qui s'imposent.

Tous les matchs de cette compétition seront scorés. Les modalités du scoring seront précisées le jour de la compétition.

Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 9

Le coaching est autorisé entre les points et pendant les pauses (à 11 et entre les sets). Sauf pour les tableaux jeunes ou il est possible seulement aux pauses à 11 et entre les sets (afin de respecter le règlement du Championnat Départemental Jeune à ce sujet).

Article 10

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 11

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il pourra être diminué avec l'accord des joueurs en question. Les Juge-Arbitres de la compétition pourront également rallonger ce temps de repos s'ils estiment que cela est nécessaire.

Article 12

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.

Article 13

Tout volant touchant les infrastructures fixes ou mobiles (panneaux, lampes, filins,...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être réengagé **une** fois par service au maximum.

Article 14

Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.

Toutefois, pour une raison majeure, il pourra prévenir le juge arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 points dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11 points et à 1 min 40 s entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le juge arbitre de la salle.

Article 15

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

Article 16

Le juge arbitre de la compétition sera Morgan AGRAIN du club de Villars-les-Dombes (01).

La juge arbitre adjointe sera Marine VIGNERON du club d'Oullins (69).

Article 17

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.

Article 18

Tout joueur forfait après la date du tirage au sort devra justifier de son absence par courrier électronique auprès de sophie.bluy@badminton-aura.org au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition sous peine de sanction fédérale. N'oubliez pas de préciser la date et le lieu du tournoi et votre nom, prénom et numéro de licence.

Article 19

L'accès au plateau de jeu est réservé aux joueurs devant disputer un match, aux joueurs devant scorer un match, ainsi qu'au JA, aux coaches et aux membres de l'organisation du tournoi.

Article 20

Les joueurs autorisent l'organisation du tournoi à utiliser leur image sur internet, dans la presse et sur tout autre support afin de promouvoir le badminton sans objet commercial.

Article 21

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Les JA sont en droit de disqualifier totalement ou partiellement tout joueur ne respectant pas le présent Règlement Intérieur.

